

DÉLIBÉRATION N° 2025-58
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2025

Date de la convocation :	
19 mars 2025	
Date de séance :	
25 mars 2025	
Date d'affichage de la liste des délibérations:	
27 mars 2025	
Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	22
Procurations	7
Votants	29
Pour	29
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel BUILLARD.

Etaient présents et considérés comme présents à l'examen de la présente délibération :

NOM ET PRENOM	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
BUILLARD Michel	X		
MAIOTUI Paul		X	LI SENG Isabelle
TAMA GEORGES Hinatea		X	TEATA Marcelino
TEMEHARO René		X	
PUHETINI Sylvana	X		
FONG LOI Charles	X		
RIJKAART Alice		X	CHAMPS Agnès
TEATA Marcelino	X		
CHAMPS Agnès	X		
IENFA Jules	X		
COLOMBANI Maeva	X		
MAI Alain		X	
BORDET Patrick	X		
TAUTU Ioana	X		
LEHARTEL Manouche		X	BUILLARD Michel
CHING Francis	X		
VANFFAUT Georges	X		
TEURURAI Lowna	X		
KOUAKOU Georges	X		
LI-SENG Isabelle	X		
DANLOUE Cathy	X		
REY Steven		X	CHING Francis
PAVAOUAU Teura		X	
BRAUN ORTEGA Enrique		X	
FOSTER Makau		X	
MARTIN Alfred	X		
NENA Tauhiti	X		
CHIN FOO Cynthia		X	
LIU SING Thierry		X	PERRY Doris
PERRY Doris	X		
LE CAILL Heinui	X		
COUE Vincent	X		
TCHEOU Odile		X	BORDET Patrick
DARROUZES Nélia	X		
TETAUVIRA Benjamin	X		

OBJET :

**PORTANT CREATION
D'EMPLOIS PERMANENTS.**

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie dans les délais légaux.

22 membres étant présents, formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PAPEETE (ILE DE TAHITI)

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi modifiée n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n°2005-10 du 04 janvier 2005 modifiée portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 05 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième partie du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales applicable en Polynésie française ;

Vu le décret du 20 mai 1890 instituant dans les établissements français de l'Océanie une Commune ayant pour chef-lieu Papeete ;

Vu la délibération n°2025-02 du 27 février 2025, portant création et modification d'emplois permanents ;

Vu le dernier tableau des emplois permanents à temps complet de la commune de PAPEETE ;

Vu le rapport n° 2025-20 du 25 mars 2025 présenté par Madame Agnès CHAMPS, 8^{ème} adjointe au maire.

EN AYANT DÉLIBÉRÉ DANS SA SÉANCE DU 25 MARS 2025

ADOpte

Article 1 : Est approuvée la création des emplois permanents tels que présentés à l'annexe 1 de la présente délibération.

Article 2 : Est approuvé le tableau des emplois permanents tel que présenté à l'annexe 2 de la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante est imputable au budget communal.

Article 4 : Le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 5 : La présente délibération sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Le secrétaire de séance

Vincent COUE

Monsieur Le Maire

Michel BUIILLARD

Annexe 1 – À LA DÉLIBÉRATION N°2025- 58 CM DU 25 MARS 2025
Portant créations d'emplois permanents à temps complets

Cadre d'emploi	Grade	Nbre	Temps
Application - C	Tous grades	2	100%
Exécution - D	Tous grades	10	
Total		12	

Annexe 2 – À LA DÉLIBÉRATION N°2025- 58 CM DU 25 MARS 2025
Fixant le tableau des emplois permanents et des emplois non permanents

TABEAU DES EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET DE LA FONCTION PUBLIQUE COMMUNALE

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois
A- Conception et Encadrement	Conseiller principal	6
	Conseiller qualifié	8
	Conseiller	14
	Directeur de police municipale	1
	Capitaine	1
	Grade minimum : Conseiller à grade maximum : Conseiller qualifié	1
	Grade intermédiaire : Conseiller qualifié A grade principal : Conseiller principal	1
	Grade minimum : Conseiller A grade maximum : Conseiller principal	8
B- Maîtrise	Technicien principal	23
	Technicien	29
	Chef de service de classe exceptionnelle	2
	Lieutenant	1
	Major	1
	Grade minimum : Technicien à grade maximum : Technicien principal	15
C- Application	Adjoint principal	85
	Adjoint classe exceptionnelle provisoire	2
	Adjoint	132+2= 134
	Brigadier	17
	Gardien à Brigadier	3
	Gardien	35
	Adjudant	9
	Sergent de classe exceptionnelle	1
	Sergent	6
	Grade minimum : Adjoint à grade maximum : Adjoint principal	40
D- Exécution	Agent principal	53
	Agent qualifié	68
	Agent	60+10= 70
	Agent de sécurité publique qualifié	2
	Agent de sécurité publique principal	2
	Caporal	11
	Sapeur	7
	Sapeur à caporal-chef	1
	Grade minimum : Agent à grade maximum : Agent qualifié	3
	Grade minimum : Agent à grade maximum : Agent principal	31
	Total général (I)	691

REÇU EN PREFECTURE

1e 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-987-200003788-20250325-DEL2025_58-

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON-COMPLET DE LA FONCTION PUBLIQUE COMMUNALE

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois
D- Exécution	Agent	105
	Total général (II)	105
Total général (I + II)		796

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

COMMUNE DE PAPEETE

RAPPORT N° 2025 – 20 **Relatif à un projet de délibération portant création d'emplois permanents**

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Adjoints,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Afin de répondre aux besoins de nos services et dans la continuité du dispositif relatif à l'accompagnement professionnel visant à renforcer nos services, il vous est proposé de créer DOUZE (12) emplois permanents à temps complet, ouverts à tous les grades.

➤ Au sein de la Direction des services techniques :

- ❖ UN (1) emploi de catégorie C, « d'agent de gestion administrative » au sein de la subdivision de l'embellissement dans le cadre de sa gestion administrative et logistique.
- ❖ DIX (10) emplois de catégorie D :
 - SIX (6) emplois « d'agent technique » affectés au service du cimetière de l'uranie et de l'hôtel de ville afin de renforcer les équipes opérationnelles d'entretiens des espaces verts et des locaux.
 - QUATRE (4) emplois « d'agent technique polyvalent » au sein de la subdivision polyvalente pour consolider l'effectif des équipes techniques.

➤ Au sein de la Direction du marché municipal de Papeete :

- ❖ UN (1) emploi de catégorie C, « d'agent de gestion administrative et comptable » pour renforcer le pôle administratif de la direction.

Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Papeete, le 25 mars 2025

Le rapporteur,

René TEMEHARO,
3^e adjoint au maire délégué à la protection civile
et aux ressources humaines